

Article 29 du Règlement

Le ministre libéral des Pêches nous a dit que l'OPAN s'occuperait de cela. C'est ce même groupe qui a été exclu de toute la côte d'Amérique du Nord au nord de la Floride en vertu de la limite des 200 milles. Les seules eaux ouvertes à une flotte de pêche internationale sans réglementation sont les extrémités du banc, que nous avons concédées sans la moindre lutte en les mettant généreusement sur la table au détriment de l'industrie de la pêche. L'OPAN refuse d'assurer la surveillance ou d'en confier à quelqu'un la responsabilité. On pêche à tort et à travers dans cette zone, et nous ne pourrions poursuivre nos efforts pour maintenir les stocks à un niveau raisonnable tant qu'on n'assurera pas une surveillance et qu'on continuera à pêcher à tort et à travers dans cette zone très riche. Nous avons aussi accordé des permis de pêche à l'intérieur de notre limite des 200 milles à Cuba. Ce pays avait déjà sa propre limite des 200 milles et n'avait strictement aucun besoin d'étendre son territoire de pêche.

Voilà l'histoire du parti libéral. Les électeurs ne l'ont pas du tout appréciée, ils ont fait à peu près disparaître les libéraux en Gaspésie et sur la côte est du Nouveau-Brunswick, et ils en ont liquidé quelques-uns en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve. Voilà comment leur politique a été reçue, et ils voudraient nous dire qu'ils se sont souciés des pêcheurs. Les électeurs n'ont pas été de cet avis, et ils ne le seront pas à l'avenir. De l'abandon de notre poisson à l'abandon de la chasse aux phoques en passant par les extrémités du banc, la politique des libéraux a été un échec et les électeurs le leur ont dit. Prétendre que la France n'a pas renoncé à une bonne partie de ses droits ou qu'il n'y a toujours pas de traité en vigueur, c'est déformer les faits. Le seul traité mentionné par le député d'Egmont qui ne soit pas en vigueur, c'est la partie de traité qui autorisait la flotte métropolitaine à venir dans la zone du golfe. Cette partie expirait en 1986. Le reste du traité est toujours en vigueur. Ils vont continuer à pêcher sans surveillance en vertu d'un traité libéral.

Quelle tristesse qu'on ne puisse discuter des mérites et des faits réels de cette question et que les Canadiens ne puissent se fier à des déclarations qui sont incendiaires et trompeuses. Quelle tristesse que le parti qui s'est livré à tout cet exercice ait quitté la Chambre en ne laissant qu'une seule personne présente. Le parti qui a proposé cette motion n'a plus qu'un seul député à la Chambre. Voilà le sérieux qu'il apporte à ce débat. J'espère que les Canadiens en prendront bonne note. Les Canadiens ont été trompés par leurs discours. Voilà l'image que ces deux partis ont donnée d'eux-mêmes.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à participer très brièvement à ce débat d'urgence pour une seule raison. Je veux expliquer comment, à titre de député de la région de l'Atlantique, j'envisage cette question. Je dirai tout d'abord que la région de l'Atlantique est très fière de sa longue histoire. Elle ne date pas seulement de la Confédération de 1867. Son histoire remonte à des siècles avant cela et la pêche y a joué un grand rôle. Notre histoire doit beaucoup aux pêcheurs de France, d'Espagne et du Portugal qui venaient à grand risque pêcher dans les eaux du nord de l'Atlantique. Les habitants de la région savent ce que les Européens ont fait pour l'industrie de la pêche de l'Atlantique. Nous connaissons l'histoire de la région sur la terre ferme et en mer. Nous savons que

Terre-Neuve, que la question des stocks de poisson de l'Atlantique touche de tellement près, a été colonisée par ceux qui ont bravé les eaux de l'Atlantique à la recherche du poisson dont ils avaient besoin pour nourrir les leurs. Nous connaissons l'histoire et nous savons quels sont les faits.

A l'heure actuelle, en 1987, la pêche est l'une des plus grandes richesses naturelles du monde. A une époque où les réserves de protéines se font rares, nous reconnaissons maintenant l'importance des ressources de poissons de la région de l'Atlantique et il faut espérer que nous ne l'oublierons pas. J'espère que tous les Canadiens de la côte est à la côte ouest reconnaissent l'importance de cette ressource, tout comme nous reconnaissons la valeur des ressources pétrolières de l'Alberta et des céréales des provinces des Prairies. C'est pour cela que nous devons prendre des mesures pour protéger cette ressource et la préserver pour tous les Canadiens. Pour cela, nous devons tenir compte de l'histoire de toutes les nations qui ont participé à l'industrie dans la pêche de la région de l'Atlantique depuis au moins 500 ans. Je suis certain que tous les Canadiens sont au courant du voyage de Christophe Colomb en 1492 qui a mené à la découverte de l'Amérique du Nord, des voyages de Jacques Cartier et de tous les autres explorateurs, et de la fière histoire de Terre-Neuve et de la région de l'Atlantique. Tout cela fait partie de notre patrimoine et nous le savons très bien dans la région de l'Atlantique.

• (0130)

L'événement historique qui a donné lieu au problème dont nous discutons maintenant à la Chambre des communes a été l'établissement de la zone économique de 200 milles. C'est le facteur le plus important dont nous devons tenir compte à cet égard. Tous ces siècles d'histoire ont mené à l'imposition de la zone de 200 milles. Par conséquent, ceux qui disent qu'il existait une solution simple pour résoudre des problèmes vieux de 500 ou de 600 ans ne sont pas réalistes.

Il y a à peine trente ans, les Soviétiques, par exemple, pillaient encore les stocks de poisson de la région de l'Atlantique. Bien des pays prenaient tout le poisson qu'ils pouvaient par n'importe quelle méthode. Il n'y avait absolument aucun contrôle sur les stocks de poisson de la côte de l'Atlantique. C'est seulement quand la zone économique a été établie en 1972 que nous avons pu exercer le moindre contrôle sur la situation.

Il a fallu longtemps pour en arriver là. En plus des faits historiques, nous devons nous rendre compte de ce qui s'est passé lors de l'événement spectaculaire que fut l'établissement d'une zone économique de 200 milles. Quand cette zone a été établie, nous savions tous que rien ne changerait du jour au lendemain. Nous avons acquis la mainmise sur cette zone à la suite d'un long processus.

Le sujet du présent débat d'urgence est la participation de la France à l'exploitation des pêches de l'Atlantique. Tout récemment, le même problème s'est posé au sujet de l'Espagne qui pêchait dans nos eaux de l'Atlantique depuis des siècles. L'Espagne a maintenant été écartée de cette zone grâce à des initiatives prises par le gouvernement du Canada pour protéger cette ressource destinée aux Canadiens. Nous avons refusé l'accès aux descendants de Christophe Colomb qui pêchaient dans l'Atlantique depuis des siècles. Nous avons exigé que ces pêcheurs respectent les accords établis pas l'intermédiaire de la Communauté économique européenne.